



CHRISTIAN ECKERT  
SECRETARE D'ETAT CHARGE DU BUDGET,  
AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 22 janvier 2016  
N° 613

## **Christian ECKERT présente le plan de renforcement de l'action de la Douane en matière de lutte contre le terrorisme et de contrôle aux frontières**

En déplacement à la frontière suisse ce vendredi 22 janvier, Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, a présenté le plan de renforcement de l'action de la douane en matière de lutte contre le terrorisme et de contrôle aux frontières. Ce plan est la mise en œuvre du Pacte de Sécurité annoncé par le Président de la République lors de son intervention devant le Congrès, le 16 novembre 2015. *"La douane, acteur majeur du Pacte de Sécurité, doit bénéficier de plus d'effectifs, plus de moyens d'action opérationnelle et plus d'outils juridiques pour renforcer son action"* a-t-il déclaré.

Ainsi, **1 000 recrutements supplémentaires seront effectués en 2016 et 2017** pour assurer la sécurité des Français. Pour une administration qui compte 16 500 agents, il s'agit d'un renfort majeur. Les unités de surveillance aux frontières et les services de renseignement seront les premiers bénéficiaires de ces renforts.

En outre, **une enveloppe exceptionnelle de 45 millions d'euros supplémentaires sera débloquée sur deux ans**. Ces moyens nouveaux serviront à améliorer l'équipement des agents (habillement, gilets pare-balles, armes et notamment les armes longues, véhicules). Ils viseront également à renforcer les moyens de communication et les outils de détection de trafics illicites. Par ailleurs, 16,4 millions d'euros supplémentaires sont prévus au titre de l'investissement informatique.

Enfin, de nouvelles mesures législatives seront adoptées pour lutter contre le blanchiment et les trafics qui financent le terrorisme en autorisant les "coups d'achat" en matière de trafic d'armes et en renversant partiellement la charge de la preuve en matière de délit de blanchiment douanier.

Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces mesures dans le dossier de presse joint.

### **Contact presse :**

Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04 / [sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr)